



Moissac

82112 000 DK 1126

Document généré le : 01/10/2026

Adresse parcellaire : 5 SEN DU CALVAIRE

Contenance cadastrale : 28 a 41 ca (2841 m²)

Surface graphique : 2 785 m² (bâtie à 46.7%)

Périmètre graphique : 243 m

PROPRIÉTAIRES

1 Propriétaire - compte *00060

Cette personne est titulaire d'un droit sur la parcelle depuis 7 ans (31/12/2018)

		Nom	Adresse	Code droit	
Communes	218201127	COMMUNE DE MOISSAC (Commune et commune nouvelle)	MAIRIE 3 PL ROGER DELTHIL 82200 MOISSAC	P	D

PROPRIÉTÉS BÂTIES

Invariant	Type de local	Nature d'occupation	Construction	Localisation	PDL	Lot	Surf.	Quantième
5 SEN DU CALVAIRE								
1120114530	Local commercial ou industriel, ou biens divers	Location autre que propriétaire ou usufruitier	-	Bât. A RDC	-	-	-	-
1120122591	Maison	Location autre que propriétaire ou usufruitier	2003	Bât. B RDC	-	-	-	-

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Code	Groupe de culture	Sous groupe de culture	Classe	Contenance	Revenu de l'année	Revenu de référence
-	Sols	Sols	-	28 a 41 ca (2 841 m²)	-	-

RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Parcelle couverte par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Terres des Confluentes, dont la dernière procédure a été approuvée le 26/03/2026 .

Libellé	Libellé long	Type	Surface
N	N - zone naturelle	N (naturelle et forestière)	100%

INFORMATIONS

Libellé	Surface	Références
Périmètres d'informations		
Le terrain est situé dans un secteur soumis à des nuisances sonores de transport terrestre (voie ferrée). La future habitation devra respecter un isolement acoustique.	100 %	L. 571-10R. 151-53 (5°)
Un ouvrage adapté (bassin de rétention, réservoir) doit être réalisé sur chaque terrain pour la rétention, la régulation et l'évacuation des eaux pluviales en se raccordant au réseau de fossés existant ou à créer.	100 %	L. 121-23R. 151-53 (8°) (zone & emplacement)
-		
Le terrain est situé dans un secteur soumis à permis de louer. Une Déclaration de Mise en Location devra être déposé auprès de la mairie avant toute mise en location du bien.	100 %	-
Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en place jusqu'au 1er août 2027. Des aides financières peuvent être attribuées pour améliorer ou rénover votre habitat. Contactez Urbanis au 06 68 32 57 30 ou alena.labbaci@urbanis.fr	100 %	-

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Type	Libellé	Surface
Conservation du patrimoine		
Patrimoine culturel		
Patrimoine architectural et urbain		
AC4	Le terrain est situé dans le secteur 1 des sites patrimoniaux remarquables.	100 %
Ressources et équipements		
Communication		
Circulation aérienne		
T5	Le terrain est situé dans la zone de dégagement aéronautique. Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude aéronautique de dégagement (PSA) devront être respectées.	100 %
Salubrité et sécurité publique		
Salubrité publique		
Ouvrages et plans de prévention des risques		
PM1	PM1 : Le terrain est situé dans une zone d'exposition forte du Plan de prévention des risques naturels prévisibles du retrait gonflement des argiles (AP no05 664 du 25 avril 2005).	100 %
PM1	PM1 : Le terrain est situé en zone bleue du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvement de terrain "Glissement de terrain" (AP n°2010 390 du 5 mars 2010).	80.7 %
Conservation du patrimoine		
Patrimoine culturel		
Monuments historiques		

Type	Libellé	Surface
AC1	AC1 : Le terrain est situé dans le périmètre délimité des abords (PDA) de Monuments Historiques (AP du 24 février 2021). Toutes modifications sur le bâtiment existant seront soumises pour accord à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.	100 %
Salubrité et sécurité publique		
Salubrité publique		
Ouvrages et plans de prévention des risques		
PM1	PM1 : Le terrain est situé en zone rouge du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvement de terrain "Glissement de terrain" (AP n°2010 390 du 5 mars 2010).	19.3 %